



Qu'est-ce qu'un stationnement très gênant ?

Les arrêts ou stationnements «très gênants» sont dangereux pour les cyclistes et les piétons. Ils sont potentiellement passibles d'une amende forfaitaire de 135€.

MON STATIONNEMENT PEUT ÊTRE

> TRÈS GÊNANT SI JE STATIONNE :

- Sur les trottoirs.
- Sur les passages piétons.
- Sur les ponts ou dans les tunnels.
- Sur les voies réservées aux cycles, bus, taxis ou véhicules lents.
- Sur les bandes d'arrêt d'urgence.
- Si le véhicule masque la signalisation ou les feux.
- Sur un emplacement GIG ou GIC.
- À côté d'une bouche à incendie.
- Sur un emplacement d'arrêt d'urgence.

> GÊNANT SI JE STATIONNE :

- Devant les sorties de garage, même si c'est mon garage.
- À proximité d'une ligne continue.
- En double file.

Le stationnement des deux-roues motorisés sur le trottoir est également interdit.

Qualifié de «gênant», il est passible d'une contravention de 2^e classe (punis d'une amende forfaitaire de 35€). Exception : les véhicules des services publics dans le cadre de leurs missions ne sont pas concernés par cette mesure (par exemple : collecte des ordures ménagères, élagage, entretien des voies...).

Zones réglementées



La règle de stationnement alterné s'applique dans les rues où le stationnement n'est pas matérialisé :

- par un marquage au sol (signalétique horizontale)
- par un panneau au début de la rue (signalétique verticale)

Les zones réglementées que vous pouvez trouver à Saint-Brieuc :

- **marquage blanc** je respecte les emplacements dessinés dans les rues
- **marquage bleu** zones bleues - du lundi au samedi de 9h à 19h stationnement limité à 30 minutes - disque européen obligatoire

À proximité des commerces, ces zones permettent une plus grande rotation des véhicules et favorisent l'accès aux magasins.



ZONES DE RENCONTRE

Elles sont signalées par ce type de panneau.

La règle : le partage de la voie entre les piétons, cyclistes et voitures. Pour les livraisons, le stationnement est autorisé uniquement sur les emplacements matérialisés et pour une durée limitée.



À savoir !

La Navette coeur de ville est gratuite. Elle dessert de nombreux parkings du centre-ville, de la gare et des quartiers Robien et Saint-Michel.



Problématique rencontrée dans la rue ? Situation tendue ?

Nous trouverons une solution ensemble !

Contactez le service travaux de proximité au **02 96 62 53 53** - txproximite@saint-brieuc.fr

amaudichanevel.com

ma voiture JE LA GARE ALTERNÉE!



AMÉLIORONS NOTRE CADRE DE VIE **ADOPTONS DE BONNES PRATIQUES**



SAINT BRIEUC

Le stationnement alterné une bonne raison de stationner sur la chaussée !

Je libère le trottoir et tout le monde peut l'utiliser sans exception.

« Il m'arrive régulièrement de devoir descendre du trottoir pour aller sur la rue. Avec un enfant dans une main et une poussette dans l'autre, ce n'est pas facile. C'est surtout dangereux ! »

Véronique

« À vélo, on peut être gêné par des voitures stationnées sur les bandes cyclables de trottoir. »

Philippe

« Nous marchons avec une canne en nous soutenant. En cas d'obstacle, il nous faut descendre le trottoir, c'est stressant et fatigant. »

Daniel et Elise

« Les voitures sur le trottoir, c'est très angoissant. Elles m'obligent à prendre des risques et faire un parcours du combattant. »

Mikaëlle

LA RÈGLE ?

Le stationnement unilatéral alterné dans une rue (sans marquage de stationnement) consiste à faire stationner l'ensemble des véhicules du même côté de la rue sur une période de 15 jours et intervertir le côté de stationnement à la fin de cette période.

QUAND DOIS-JE CHANGER DE CÔTÉ ?

Je change mon véhicule de côté le quinzième et le dernier jour du mois, entre 20h30 et 21h.

LES AVANTAGES POUR MON CADRE DE VIE

- Maintien du cheminement piéton et PMR sur les trottoirs.
- Nettoyage de ma rue par la balayeuse, en alternance par quinzaine.
- Augmentation de la capacité de stationnement dans ma rue (le marquage réduisant la capacité de stationnement en raison des normes à respecter).
- Préservation de la qualité des supports et des trottoirs à long terme.
- Sécurisation plus importante dans ma rue liée à la réduction de la vitesse de circulation des voitures (le stationnement sur la chaussée réduit la largeur de la voie), ma rue est aérée et la circulation apaisée.

COMMENT ÇA FONCTIONNE ?

- Du 1^{er} au 15 de chaque mois, je stationne du côté des numéros **impairs** des habitations bordant la voie.
- Du 16 au dernier jour du mois, je stationne du côté des numéros **pairs**.

Le saviez-vous ?

La règle nationale du stationnement alterné, signalée aux entrées de ville, s'applique à Saint-Brieuc, mais a été oubliée au fil du temps. En l'absence de signalisation indiquant le contraire, le stationnement est unilatéral et alterné sur chaussée.

Vous rencontrez des difficultés de stationnement ? Quelles solutions ?

ABONNEMENT PARKINGS SÉCURISÉS

- **J'utilise mon véhicule tous les jours :**
Je prends un abonnement soirées, samedis, et dimanches. Je peux stationner tous les jours de 17h à 9h du matin ainsi que les samedis, dimanches et jours fériés.
- **J'utilise mon véhicule occasionnellement :**
Je prends un abonnement 24h/24.

Le saviez-vous
easypark
et
PrestoPark

Principe

Gestion du stationnement au plus juste de la durée, en interrompant le paiement avant si l'on termine plus tôt, et sans avoir à revenir si l'on est en retard. À l'aide d'une application sur smartphone ou directement sur internet.

Pour les abonnements, contactez le service stationnement au 02 96 62 56 43

VOIRIE

Je n'ai pas de garage et je stationne mon véhicule en journée sur la voirie. Je peux bénéficier de solutions d'abonnement sur voirie pour les résidents.

Comment ça fonctionne ?

Je télécharge une des applications, je crée mon compte, (numéro de tel, plaque d'immatriculation, moyen de paiement).

Avantageux

Le tarif résident s'applique sur voirie et dans les parkings municipaux.

9 parkings sécurisés

2000 places en centre ville



PARKINGS GRATUITS

- P** Liberté
- P** Pierre de Coubertin
- P** Parking administratif
uniquement les samedis, dimanches et jours fériés.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez voir en temps réel le nombre de places restantes sur les parkings fermés de la ville sur les panneaux d'affichage dynamique.

+
D'INFOS
saint-brieuc.bzh